

ASSEMBLÉE NATIONALE

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par

M. Dufrène, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.